



Règlement Intérieur : Le club d'échecs de La Roche-sur-Yon (CERY), organise le :

17e Open Rapide de La Roche-sur-Yon

7 rondes 2 x 15 min + 5 sec/coup

Lundi 08 Mai 2023

à la salle des Fêtes du Bourg sous la Roche.
80 Rue Emile BAUMANN
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Article 1 : Organisation et arbitrage :

VIOLEAU	Jean-Luc	AFE1	Arbitre Principal
GABORIAU	Dominique		Organisateur
PLASSART	Jean-Luc	AFO1	Arbitre
LIMOUSIN	Eric	Arbitre Stagiaire	Arbitre

Article 2 : Règles du jeu :

Les règles du jeu sont celles de la FIDE, adoptées lors de son 93e Congrès de la FIDE qui s'est tenu en août 2022 à Chennai (Inde) et entrées en vigueur au 1er janvier 2023.

L'article A4 de l'annexe A « Le Jeu Rapide » s'applique. Le délai de forfait est de 10 minutes.

Le tournoi est réservé aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Le classement utilisé pour les appariements sera par ordre de priorité pour chaque joueur le classement Elo Rapide FIDE, à défaut le classement Elo FIDE, car la FIDE utilise ce classement comme estimation dans le calcul des non-classés Rapide, à défaut le classement ou l'estimation Elo Rapide FFE.

Article 3 : Horaire des rondes :

Ronde 1 : 10 heures	Ronde 2 : 11 heures	Ronde 3 : 12 heures
Ronde 4 : 13 heures 30	Ronde 5 : 14 heures 30 *	Ronde 6 : 15 heures 30 *
Ronde 7 : 16 heures 30 *		Remise des prix : 17 H 45

* Ou 5 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde précédente.

Article 4 : Droits d'inscription :

Tournoi A : Homologué FIDE. Les droits d'inscription sont de 12 € pour les adultes et de 6 € pour les jeunes (juniors inclus). Pour les personnes s'inscrivant sur place, ces droits seront majorés à 14 € pour les adultes et 7 € pour les jeunes.

Le montant des prix sera affiché après la 3^{ème} ronde. Son total atteindra au moins 80% des droits d'inscription du tournoi A.

Tournoi B : Homologué FFE, ouvert aux catégories jeunes jusqu'à U14 inclus et moins de 1301 ELo rapide. Les droits d'inscription sont de 4 €, majoré à 5 € pour les inscriptions sur place.

Article 5 : Cadence :

Le tournoi se jouera en 7 rondes. Chaque joueur disposera de 15 minutes pour jouer sa partie avec un ajout de temps de 5 secondes par coup joué.

Article 6 : Départages :

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème :

gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point.

En cas d'égalité, le départage des ex æquo sera réalisé en appliquant successivement le Buchholz tronqué puis la Performance

Article 7 : Prix :

Les prix sont non cumulables.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

1- Prix du classement général, 2- Prix par tranches ELO, 3 - Prix spéciaux.

Article 8 : Conduite des joueurs :

___ A l'issue de la partie, le résultat est inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à la table d'enregistrement. Le joueur vérifie qu'il est correctement enregistré.

L'application utilisée pour la prise des résultats est **Papi-web** développée par **M. Pascal AUBRY**.

Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre.

Passé le délai de la publication des appariements de la ronde r + 2, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 D-8).

___ Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.

___ Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

___ Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi.

___ Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (Zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est autorisé à quitter la zone de jeu qu'avec la permission de l'arbitre. Dans la zone de jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique, non spécifiquement autorisé par l'arbitre, à moins qu'il soit complètement éteint dans un sac. Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de transporter un sac ou une veste contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie et l'adversaire sera déclaré vainqueur.

___ On considérera qu'un joueur absent sans avoir prévenu l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

___ De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Article 9 : Règles spécifiques :

Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser, jouer un coup (en cas de roque, de prise ou de promotion **par exemple**) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal (article 7.5.4, livre de l'arbitre)

Pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera **une** minute supplémentaire à son adversaire ; pour le second coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

Dans le tournoi B, 2 coups illégaux seront tolérés.

Selon l'article A5 des Règles des Échecs Rapide, **l'article A4** de « l'annexe A : Echecs rapides » s'applique pour la durée du tournoi (cf page 77 du livre de l'arbitre, consultable à la table d'arbitrage)

Article 10 : Engagement :

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur ainsi que la Charte du joueur d'échecs. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Échecs.

L'arbitre principal
Jean-Luc VIOLEAU

L'organisateur
Dominique GABORIAU

Note : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet.